



Sfr veut annuler mon contrat club internet

Par **Adaline**, le **11/11/2008** à **23:12**

BonjourrrrrJ'ai souscrit il y a deux ans un contrat chez club internet. Mon numéro de téléphone commence par 0877 16 77 11. Club internet à été racheté par neuf et maintenant par SFR. Ce dernier m'annonce que mon numéro de téléphone ne sera plus actif en janvier 2009. Selon une loi N° 05-1085 de l'autorité de régulation des communication électroniques et des postes (arcep) en date du 15 décembre 2005. Le courrier nous dit que notre numéro sera inactif à partir du 15 janvier 2009. Ce courrier nous demande de contacter leur service commercial et de suite nous propose un nouveau contrat de Neuf et de SFR. Je ne suis pas d'accord, car j'ai un ancien contrat certes de chez club internet, et je me dis que si mon numéro de téléphone ne sera plus valable à partir de janvier, que c'est à eux d'assumer le remplacement par un nouveau numéro de téléphone sans que j'ai à changer de contrat. La lettre stipule que si je ne suis pas d'accord que je pourrais résilier mon contrat dans un délai de quatre mois suivant leur courrier. C'est trop facile ça !!! Puis-je exiger de leur part un numéro sans changement de contrat ? Y a t il une loi qui nous protège quant à un changement de fournisseur. J'ai actuellement 40 pays gratuit dans mon contrat et j'ai pas envie qu'SFR m'enlève ce privilège ! Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de recevoir mes salutations. Adaline